

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAATION**

14 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

14 novembre 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 26 NOVEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT**, Monsieur Éric **ESTRIER**, Madame Catherine **FILIPPOV**, Madame Anne **JOSEPH**, Madame Catherine **LEFEBVRE**, Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Didier **PAPELOUX**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne **JOSEPH**.

DIGUE

Devis d’Assistant à Maîtrise d’Ouvrage, de diagnostic et de faisabilité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le prolongement des travaux de confortement de la falaise, la commune fait appel à une mission d’assistance et de conseil au suivi des études techniques, tenant compte des prérequis dans les domaines environnementaux, technico-réglementaires, fonctionnelles, avec pour objectif d’aboutir au lancement d’une mission de maîtrise d’œuvre.

Il s’agit de missions pré opérationnelles.

- EnVu2 propose une mission d’Assistant à Maîtrise d’Ouvrage pour un montant de 19 750€ HT,
- ANTEA Group propose un diagnostic de l’ouvrage de front de mer et la faisabilité de mise en œuvre d’un cheminement sécurisé pour un montant de 21 200€ HT soit 25 440€ TTC.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis suivants :

- EnVu2 pour la mission d’Assistant à Maîtrise d’Ouvrage pour un montant de 19 750€ HT,

- ANTEA Group pour le diagnostic de l'ouvrage de front de mer et la faisabilité de mise en œuvre d'un cheminement sécurisé pour un montant de 21 200€ HT soit 25 440€ TTC.

INSCRIT cette dépense à l'article 2138 du Budget Primitif 2025,

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

